

# FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ) DES CONSEILS RELATIFS A L'ÉDUCATION AU CANADA

Le programme Gestion de l'éducation des enfants (GEE) est un Programme des services aux familles des militaires (PSFM), chapeauté par les Services de bien-être et moral des Forces canadiennes (SBMFC) qui s'adresse aux familles des militaires. Vous trouverez sur ce site des renseignements sur les services en lien avec l'éducation des enfants à charge qui sont proposés aux familles des militaires canadiens en poste dans une province ou un territoire autre que leur province ou territoire d'origine (INCAN).

En consultant la foire aux questions (FAQ) préparée par les conseillers en orientation de la GEE, vous pourrez y trouver de précieux renseignements qui vous aideront à préparer et à planifier l'éducation de vos enfants à charge sur le lieu de votre prochaine affectation.

Les hyperliens suivants sont particulièrement utiles pour comprendre et accéder à l'information pertinente pour l'éducation de votre ou vos enfant(s) à charge si vous demeurez au Canada:

[Liste de coordonnées de GEE](#)

[Directive sur la rémunération et les avantages sociaux \(DRAS\) Chapitre 12 – Éducation des enfants](#) (INCAN)

## **FAQs**

1. [Quels sont les différents types de soutien proposés dans le cadre du programme de gestion de l'éducation des enfants \(GEE\)?](#)
2. [Comment la conseillère pédagogique du programme GEE peut-elle nous aider à faciliter l'insertion de notre ou de nos enfants dans leur nouvelle école?](#)
3. [J'aimerais poser des questions sur les indemnités scolaires et les remboursements financiers en lien avec l'éducation de mes enfants. À qui dois-je les adresser?](#)
4. [Qui calculera les équivalences de crédits qui seront accordées à mon enfant lorsqu'il passera de son ancien à son nouvel établissement scolaire?](#)
5. [Mon enfant a des besoins particuliers. Existe-t-il des indemnités scolaires pour l'aider à étudier?](#)
6. [Est-ce que la GEE peut approuver des cours à distance pour mon enfant?](#)
7. [Si je souhaite communiquer avec ma conseillère pédagogique du programme GEE désigné\(e\), comment puis-je la joindre?](#)

## **FAQs**

### **1. Quels sont les différents types de soutien proposés dans le cadre du programme de gestion de l'éducation des enfants (GEE)?**

Le programme GEE soutient les familles des Forces armées canadiennes (FAC) en gérant et en supervisant :

- les programmes de rémunération et d'avantages sociaux en lien avec l'éducation pour le compte des familles FAC du ministère de la Défense nationale qui sont en poste au Canada et à l'étranger
- les écoles outre-mer des Forces armées canadiennes (SHAPE à Casteau, en Belgique, et AFNorth à Brunssum, aux Pays-Bas)
- les services d'orientation centralisés, y compris le dépistage scolaire pour toutes les affectations à l'étranger
- la sensibilisation du secteur de l'enseignement pour renseigner au sujet du profil des enfants de militaires

### **2. Comment la conseillère pédagogique du programme GEE peut-elle nous aider à faciliter l'insertion de notre ou de nos enfants dans leur nouvelle école?**

Les services d'orientation associés au programme GEE ont pour mission d'aider les familles des FAC à s'adapter à leur nouvel environnement scolaire. L'objectif est de leur fournir les renseignements et les outils nécessaires pour atténuer les effets indésirables qu'un changement de lieu d'affectation est susceptible d'avoir sur la scolarité des enfants.

Les services d'orientation en lien avec l'éducation qui sont offerts aux bénéficiaires du programme englobent :

- Les conseils de la conseillère pédagogique du programme GEE, par téléphone ou par courrier électronique
- Si nécessaire, la conseillère pédagogique du programme GEE peut entrer en contact avec un conseiller d'orientation du lieu d'affectation

Les conseils pédagogiques tiendront compte des facteurs suivants :

- L'âge et le niveau scolaire de l'enfant
- La durée prévue de l'affectation
- Le cursus scolaire passé, présent et futur de l'enfant
- L'évaluation des crédits

### **3. J'aimerais poser des questions sur les indemnités scolaires et les remboursements financiers en lien avec l'éducation de mes enfants. À qui dois-je les adresser?**

Aux termes du chapitre 12 des DRAS (au Canada) et de la DSE 34 (hors du Canada), les familles des militaires canadiens peuvent demander, dans le cadre du programme GEE, le remboursement des droits mentionnés dans le présent document. Vous trouverez des FAQ se rapportant aux indemnités scolaires à la page d'accueil du programme GEE. Le conseiller d'orientation du programme GEE ne donne pas de conseils sur les remboursements ou les droits, ni, plus généralement, sur les aspects financiers de l'éducation.

Si vous ne savez pas si votre situation vous donne le droit de bénéficier des avantages sociaux en lien avec l'éducation ou de percevoir des indemnités scolaires, nous vous invitons à communiquer avec l'unité de soutien pour la tenue des dossiers (USTD) ou le commis d'éducation de votre secteur géographique. Voir la [liste des personnes-ressources du programme GEE](#).

*Si vous avez besoin de plus de détails, veuillez envoyer votre demande par courriel à : [CEMGEE@forces.gc.ca](mailto:CEMGEE@forces.gc.ca)*

### **4. Qui calculera les équivalences de crédits qui seront accordées à mon enfant lorsqu'il passera de son ancien à son nouvel établissement scolaire?**

Même si la conseillère pédagogique du programme GEE peut vous aider à faire la distinction entre deux programmes d'enseignement et à comprendre en quoi un système de crédits diverge d'un autre, c'est toujours le nouvel établissement scolaire qui évalue les équivalences de crédits qui sont accordées.

Ainsi, pour éviter les surprises et disposer du plus de temps possible pour planifier l'enseignement, il est conseillé de vous mettre en rapport avec le conseiller d'orientation du nouvel établissement et de lui faire parvenir les derniers bulletins de notes de votre ou de vos enfants à charge dès la réception du message d'affectation ou, du moins, au moment de votre voyage de recherche d'un domicile. Cliquez [ici](#) pour voir des idées sur la façon de créer un portfolio de transition scolaire pour votre enfant.

### **5. Mon enfant a des besoins particuliers. Existe-t-il des indemnités scolaires pour l'aider à étudier?**

Pour la plupart des familles, il est ardu de s'adapter au nouvel environnement scolaire de leur lieu d'affectation. Dans le cas des familles avec un enfant ayant des besoins particuliers, le processus d'adaptation peut se révéler encore plus ardu.

Lorsque le lieu d'affectation se trouve au Canada, il incombe au nouvel établissement scolaire d'apporter le soutien nécessaire et de veiller à ce que les besoins particuliers de l'enfant soient pris en compte. Il vous est conseillé de vous mettre en rapport avec le conseiller d'orientation du nouvel établissement et de lui faire parvenir les derniers bulletins de notes et la dernière version du plan d'enseignement individualisé de votre enfant dès la réception du message d'affectation ou, du moins, au moment de votre voyage de recherche d'un domicile. Il se pourrait que l'établissement vous demande de lui fournir un rapport d'évaluation psychoéducative *récent* dans le but de pouvoir mettre sur pied un programme adapté.

En ce qui a trait à l'enseignement spécialisé sur les lieux d'affectation à l'étranger, reportez-vous aux protocoles du [processus d'évaluation scolaire](#).

Pour faire une demande de [subvention](#) en cas de besoins particuliers auprès d'Appuyons nos troupes, le militaire doit prendre rendez-vous avec le conseiller financier du RARM local, son contact auprès d'Appuyons nos troupes, ou un travailleur social à la base ou l'escadre. Ces derniers connaissent bien les exigences et peuvent aider lors du processus de demande.

## **6. Est-ce que la GEE peut approuver des cours à distance pour mon enfant?**

Les cours approuvés par la GEE peuvent être remboursables, au cas par cas, une fois qu'ils sont terminés. Communiquez avec votre conseillère pédagogique désignée pour discuter de la situation de votre enfant.

Il est important de noter que les enfants des militaires mutés d'une province/territoire à un autre n'auront pas forcément à suivre des cours à distance. Aussi, tous les enfants ne sont pas de bons candidats pour accéder au curriculum à distance.

En suivant ce lien, vous trouverez un outil pour vous aider à déterminer si votre enfant pourrait être un candidat pour suivre des cours à distance :

[Outil d'auto évaluation en vue de suivre un cours à distance](#).

## **7. Si je souhaite communiquer avec ma conseillère pédagogique du programme GEE désigné(e), comment puis-je la joindre?**

La conseillère de GEE désignée pour les membres avec un nom de famille qui commence par les lettres « A » à « K » est Andrea Smith. Voici son adresse courriel : [andrea.smith2@forces.gc.ca](mailto:andrea.smith2@forces.gc.ca).

La conseillère de GEE désignée pour les membres avec un nom de famille qui commence par les lettres « L » à « Z » est Carolle Coulombe. Voici son adresse courriel : [carolle.coulombe@forces.gc.ca](mailto:carolle.coulombe@forces.gc.ca).